



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**SPORT**

**TRAVAUX DE SERRURERIE SUR LES CASIERS DE LA PISCINE DE BETHUNE -  
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN  
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité de leurs usagers, les piscines accueillant du public sont soumises à de nombreuses exigences réglementées par les articles D. 1332-1 et suivants du Code de la Santé publique et l'arrêté du 7 avril 1981 (modifié par celui du 28 septembre 1989), relatifs respectivement aux règles sanitaires et aux dispositions techniques applicables aux piscines, fixent le cadre réglementaire que doivent respecter les bassins accueillant du public,

Considérant que la piscine communautaire de Béthune est concernée,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, est propriétaire des équipements installés à la piscine de Béthune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de serrures sur les casiers des vestiaires de la piscine communautaire de Béthune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre portant diverses modifications du code de la Commande Publique, il y a lieu de signer un marché avec la société ENTREPRISE PAPIER ayant son siège à Wattrelos (59150), ZAC du Winhoute, pour un montant de 51 626,50 € HT et pour une durée fixée de sa notification à la décision d'admission des fournitures,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet le remplacement de serrures sur les casiers des vestiaires de la piscine communautaire de Béthune avec la société ENTREPRISE PAPIER ayant son siège à Wattrelos (59150), ZAC du Winhoute, et de le signer pour un montant de 51 626,50 € HT et pour une durée fixée de sa notification à la décision d'admission de fournitures.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. 7..JAN. 2025

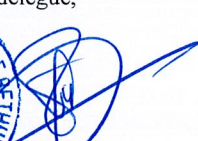

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,

  
  
**DRUMEZ Philippe**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 9 JAN. 2025

Et de la publication le : - 9 JAN. 2025

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,

  
  
**DRUMEZ Philippe**